

# RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS



# APPEL À PROJETS 2025 : AGISSONS ENSEMBLE POUR L'ENVIRONNEMENT

La Fondation SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE (SGCI), réaffirme son engagement en faveur d'un avenir durable en lançant un appel à projets dédiés à l'environnement. Consciente des défis environnementaux auxquels nous faisons face, la Fondation souhaite soutenir des initiatives locales et innovantes qui œuvrent pour une planète plus saine et plus résiliente.

#### **NOTRE ENGAGEMENT**

À travers cet appel à projets, la Fondation SGCI souhaite encourager des actions ayant un impact concret et durable dans les domaines suivants :

### **SENSIBILISATION**

Projets visant à informer et mobiliser les communautés sur les enjeux environnementaux (changement climatique, gestion des déchets, préservation de la biodiversité, etc.).





## ÉDUCATION

Initiatives éducatives qui intègrent les questions environnementales notamment dans l'apprentissage, auprès des jeunes générations.

#### **INSERTION PROFESSIONNELLE**

Projets qui maintiennent la formation et l'accès à l'emploi dans les secteurs verts, comme les métiers liés à l'économie circulaire ou aux énergies renouvelables.





#### **ASSAINISSEMENT**

Projets qui maintiennent la formation et l'accès à l'emploi dans les secteurs verts, comme les métiers liés à l'économie circulaire ou aux énergies renouvelables.



### CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROJET

Cet appel à projet s'adresse aux associations, ONG, et structures locales à but non lucratif:

- Ayant des idées audacieuses et un véritable potentiel d'impact avec des objectifs concrets et les résultats mesurables;
- Apolitique et non confessionnelle;
- Justifiant d'au moins 1 an d'existence;
- Présente sur le territoire ivoirien.

#### **SONT EXCLUS**

- Les projets ponctuels et événementiels ;
- Les projets personnels;
- Les projets à caractère religieux, confessionnel ou politique;
- Les accompagnements via des dispositifs de bourses ;
- Les projets présentés par des collectivités régionales, étatiques ou émanant de l'armée.

# QUI SERA BÉNÉFICIAIRE DES PROJETS ?

Les publics accompagnés sont des personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou socio-culturelle. Une attention particulière sera portée aux jeunes (moins de 25 ans).

## POURQUOI PARTICIPER?

En intégrant notre programme, vous bénéficierez d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre de vos projets. Ensemble, nous pouvons amplifier vos efforts et construire un avenir où l'environnement est une priorité.

Le projet sera cofinancé par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité à la Fondation SGCI ne dépassera pas 50% du budget du projet.

Pour les structures dont le projet se confond avec l'objet social, le budget communiqué sera celui de la structure, ainsi le montant sollicité ne pourra excéder 50 % du budget de la structure.

Le soutien maximum par projet sera de 15 000 000 FCFA

### MODALITÉS ET CALENDRIER

Du 06 janvier au 06 février, vous pouvez déposer votre dossier de candidature par mail au : fondation.sgci@socgen.com

Les dossiers devront comprendre :

- Une description du projet à subventionner avec tous les détails,
- Les Statuts de votre association ou ONG,
- Une preuve d'existence légale.
- La durée de soutien est de 1 an.
- Un jury constitué des membres du comité exécutif de la Fondation SGCI se réunira pour examiner les dossiers soumis.
- Les décisions seront annoncées courant mars 2025.
- Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :
  - Être facteur de changements durables pour les bénéficiaires avec un suivi dans la durée;
  - Avoir un impact environnemental positif sur le territoire;
  - Favoriser dans la mesure du possible la coalition de plusieurs acteurs, en étant ainsi intégré à l'écosystème territorial.

Rejoignez-nous dans cette mission essentielle et portons ensemble le changement!

